

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Pour les actions de formation professionnelle

Proposées par Ouvre tes ailes

Version en vigueur au 12/07/2026

Article 1 — Identification du prestataire

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») sont proposées par :

Ouvre tes ailes (OTA)

Organisme de formation professionnelle — Association loi 1901

Siège social : 3 rue de la République, 78100 Saint-Germain-en-Laye

SIRET : 792 209 611 00021

Représentée par : Marguerite Guérin, Présidente

Email : contact@ouvretesailes.com

Article 2 — Objet

Les présentes CGV régissent l'ensemble des prestations de formation professionnelle proposées par Ouvre tes ailes à ses clients, qu'il s'agisse de particuliers ou de professionnels (ci-après le « Client »).

Toute commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV, qui prévalent sur tout autre document du Client.

Article 3 — Formation du contrat

Le contrat est formé à la date de réception par Ouvre tes ailes d'une convention de formation signée par le Client.

Pour les formations financées par un OPCO ou un organisme paritaire, la prise en charge doit être confirmée avant le démarrage de la prestation. En l'absence de confirmation de financement, le Client est personnellement redevable du règlement.

Ouvre tes ailes se réserve le droit de refuser toute commande pour un motif légitime, notamment en cas d'incompatibilité pédagogique ou de contrainte de planning.

L'inscription n'est définitivement validée qu'après réception du règlement de l'acompte, dans les conditions et délais prévus à l'article 5 des présentes CGV.

Article 4 — Tarifs et modalités de paiement

Les tarifs et modalités de paiement propres à chaque formation dispensée par Ouvre tes ailes (prix, acompte éventuel, échéances de règlement, moyens de paiement acceptés) figurent dans les conditions particulières de vente (CPV) afférentes à cette formation, portées à la connaissance du Client avant son inscription.

Ces conditions particulières complètent les présentes CGV et priment sur celles-ci pour les points qu'elles précisent, dans le respect du plafond et des modalités prévus à l'article 5 des présentes CGV.

Article 5 — Droit de rétractation

Conformément à l'article L.6353-5 du Code du travail, tout stagiaire agissant en tant que personne physique et s'inscrivant à titre individuel et à ses frais à une formation dispensée par Ouvre tes ailes dispose d'un délai de dix (10) jours calendaires à compter de la signature du contrat ou de la convention de formation pour se rétracter, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège social de Ouvre tes ailes.

Les inscriptions étant réalisées à distance, via un lien de paiement en ligne, ce délai est porté à quatorze (14) jours calendaires à compter de la conclusion du contrat, en application de l'article L.221-18 du Code de la consommation..

Conformément à l'article L.6353-6 du Code du travail, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire avant l'expiration de ce délai. Passé ce délai, l'acompte demandé ne peut excéder 30 % du prix total de la formation ; le solde n'est exigible qu'à compter du début de la formation, selon les modalités précisées à l'article 4 pour chaque formation.

L'acompte est exigible dans un délai de 5 jours suivant l'expiration du délai de rétractation ; à défaut de paiement dans ce délai, Ouvre tes ailes se réserve le droit d'annuler la réservation.

Le présent article ne s'applique pas lorsque la formation est intégralement prise en charge par un tiers financeur (OPCO, France Travail, employeur, Conseil régional, CPF) sans reste à charge pour le stagiaire.

Article 6 — Annulation et report

6.1 — Annulation par le Client

Toute annulation doit être notifiée par écrit. Sous réserve du droit de rétractation prévu à l'article 5, l'acompte versé n'est pas remboursable en cas d'annulation par le Client.

Cette disposition ne s'applique pas en cas d'empêchement pour cause de force majeure dûment reconnu, régi par l'article 6.3.

En cas de cessation de la formation ayant déjà commencé pour cas de force majeure dûment reconnu, le contrat de formation est résilié et seules les prestations effectivement dispensées sont dues, au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat, conformément à l'article 6.3.

Dans tous les cas, lorsque l'abandon intervient en cours de formation sans cas de force majeure, il n'y a pas de remboursement des sommes versées.

6.2 — Annulation par Ouvre tes ailes

En cas d'annulation à l'initiative de Ouvre tes ailes (indisponibilité du formateur, maladie, force majeure), le Client est remboursé intégralement ou une date de report est proposée. Aucune indemnité supplémentaire n'est due.

6.3 — Conditions exceptionnelles

En cas d'arrêt maladie ou de tout autre empêchement pour cause de force majeure dûment justifié, empêchant le stagiaire de participer à la formation, seules les prestations effectivement dispensées restent dues, conformément à l'article L.6353-7 du Code du travail. Le Stagiaire peut choisir entre le remboursement du solde non consommé, ou la conservation de ce solde sous forme d'avoir utilisable sur l'une des 3 prochaines sessions prévues au planning. Ce remboursement ou ce crédit ne pourra être appliqué que sur présentation d'un justificatif médical (ou de tout autre justificatif de force majeure).

Article 7 — Devoirs du stagiaire

Le Stagiaire s'engage à :

- renvoyer à l'organisme de formation, sa convention de formation remplie et signée avant le début de la session de formation ;
- renvoyer à l'organisme de formation, le questionnaire d'entrée en formation avant le début de la session de formation ;
- signer la feuille d'émargement qui lui sera remise, chaque demi-journée de formation ;
- assurer l'évaluation de l'organisme de formation, de la formation et du formateur, à l'issue de l'action de formation, par le biais du questionnaire de satisfaction qui lui sera transmis à l'issue de la formation ;
- respecter le règlement intérieur de l'organisme de formation, présent sur le site www.ouvretesailes.com ainsi que celui applicable aux locaux loués pour l'événement.
- OTA ne peut être tenu responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les apprenants.

Le non-respect de ces obligations peut entraîner, après information du Stagiaire, l'exclusion de la formation, sans préjudice des sommes restant dues.

Article 9 — Responsabilité

Ouvre tes ailes s'engage à déployer tous les moyens nécessaires à la bonne exécution de ses prestations dans le respect des règles de l'art. Son obligation est une obligation de moyens.

La responsabilité de Ouvre tes ailes ne saurait être engagée pour des résultats non atteints relevant de facteurs extérieurs à la prestation (engagement du client, contexte professionnel ou personnel, force majeure).

En tout état de cause, la responsabilité de Ouvre tes ailes est limitée au montant des sommes effectivement encaissées au titre de la prestation concernée.

Article 10 — Protection des données personnelles (RGPD)

Les données personnelles collectées (nom, coordonnées, informations de facturation) sont traitées par Ouvre tes ailes en qualité de responsable de traitement, aux fins d'exécution du contrat et de gestion administrative.

Ces données ne sont ni revendues ni transmises à des tiers, sauf obligation légale. Elles sont conservées pendant la durée légale applicable (10 ans pour les pièces comptables).

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 et à la loi Informatique et Libertés, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition. Pour l'exercer : contact@ouvretesailes.com.

Article 11 — Droit applicable et règlement des litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable dans un délai de 30 jours à compter de la notification du différend par écrit.

À défaut d'accord amiable, et pour les consommateurs, il est possible de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation.

En cas d'échec de la médiation, le tribunal compétent est celui du ressort du domicile du défendeur.

Article 12 — Dispositions spécifiques à la formation professionnelle

Lorsque la prestation constitue une action de formation professionnelle continue au sens de l'article L.6313-1 du Code du travail, une convention de formation est établie conformément à l'article L.6353-1 du même code.

L'activité de formation de Ouvre tes ailes est déclarée sous le numéro 11755011075 auprès du Préfet des Yvelines. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Ouvre tes ailes est certifiée Qualiopi au titre de la catégorie « Actions de formation ».

En cas de financement via un OPCO ou un organisme paritaire, la convention de formation doit être transmise avant le démarrage et la prise en charge confirmée. Ouvre tes ailes établira les documents de suivi et d'attestation requis :

- feuilles d'émargement,
- bilan pédagogique,
- attestation de fin de formation et certificat de réalisation.

— *Fin des Conditions Générales de Vente* —
Document mis à jour le 12/07/2026